



1/ Parties impliquées dans le contrat

Le terme "CLIENT" désigne toute personne morale ou physique ayant requis les compétences professionnelles de Laurence Valérie ASSOUN en qualité de Graphiste Webdesigner indépendant de l'entreprise individuelle dont le signe commercial est Butterfly Communication et dont le siège social est situé 55 rue Joseph Cugnot, 11100 NARBONNE, immatriculée à l'URSSAF de CARCASSONNE (11) sous le SIRET 497 557 264 00049.

Le terme "TIERS" désigne toute personne physique ou morale non-partie au contrat.

2/ Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits ou de services réalisés par le PRESTATAIRE pour ses CLIENTS dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception graphique et/ou web. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Si le CLIENT est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le CLIENT faisant appel aux services du PRESTATAIRE reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle.

Toute commande ou devis signé entraîne l'acceptation entière et sans réserve de la part du CLIENT des présentes conditions générales de vente

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Détail de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

3/ Engagement des parties

D'une façon générale, le CLIENT et le PRESTATAIRE s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance au fur et à mesure dans l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

4/ Responsabilités du client

Pour permettre au PRESTATAIRE de réaliser sa mission, le CLIENT s'engage à :

1. Établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modifications, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le PRESTATAIRE. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
2. Remettre au PRESTATAIRE le bon de commande/devis (daté, signé et tamponné).

3. Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (sous formats exploitables en fonction des supports visés).
4. Fournir toutes les informations légales à ajouter dans les documents.
5. Fournir des informations justes, sincères et conformes à la législation en vigueur. En phase de production, il s'engage à prévenir le PRESTATAIRE de tout changement concernant les données fournies. Il sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.
6. Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus (textes, photos, illustrations, vidéos, sons). Le CLIENT doit être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires portant sur l'ensemble des éléments ci-dessus transmis au PRESTATAIRE. La recherche d'antériorité des noms et des créations est à la charge du CLIENT et reste sa responsabilité. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
7. Collaborer activement à la réussite du projet en apportant au PRESTATAIRE dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
8. Le CLIENT doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.
9. Garantir le PRESTATAIRE contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le CLIENT.
10. Régler dans les délais précis les sommes dues au PRESTATAIRE.

5/ Responsabilités du Prestataire

1. Le PRESTATAIRE garantit que ses créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers pour les utilisations prévues au titre du contrat
2. Le PRESTATAIRE s'engage à informer de manière régulière et efficace le CLIENT de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au CLIENT.
3. Le PRESTATAIRE s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au CLIENT auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

6/ Frais annexes

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du PRESTATAIRE et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies

Nom du responsable

Signature

ou illustrations issues de banques d'images, de modules premiums (payants) sous WordPress.

Sont à facturer en plus :

1. en cours de réalisation : les modifications demandées par le client si elles impliquent un remaniement du projet (corrections d'auteur). Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le CLIENT.
2. Passé le délai d'un mois à compter de la mise en ligne d'un site internet, sauf accord préalable des parties : les modifications du contenu et la maintenance qui feront l'objet d'un devis spécifique.

7/ Bon de commande et début des travaux

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le CLIENT valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. L'acompte versé est non remboursable. Les devis émis par le PRESTATAIRE sont valables à la date de leur établissement et pour une durée de deux mois.

Les travaux débuteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 30% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition du PRESTATAIRE.

8/ Validation

8-1 Après la (ou les) phase(s) de création du projet, le CLIENT s'engage à transmettre au PRESTATAIRE ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé au PRESTATAIRE.

8-2 À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le CLIENT dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

9/ Paiement

9.1 Facture et règlement

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le règlement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum 30 jours après l'émission de la facture (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre du PRESTATAIRE, Laurence Valérie ASSOUN.

9.2 Retard de paiement

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10% de la facture par mois de retard (lutte contre les retards de paiements / article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art/ D441-5). En cas de non-paiement, le CLIENT prendra en charge tous les frais de recouvrement.

En cas de retard ou d'incident de paiement, Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Ces suspensions n'exonèrent pas le CLIENT du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

10/ Acompte et annulation de commande

Les contrats périodiques peuvent être dénoncés au moins un mois avant leur date d'échéance.

En cas de rupture d'un contrat spécifique (création de site internet, logo...) avant son terme par le CLIENT, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués.

L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du PRESTATAIRE, à l'exception des données fournies par le CLIENT. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le PRESTATAIRE ne sauraient dès lors être revendiqués par le CLIENT sans une contribution financière. Les maquettes, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du PRESTATAIRE, de même que les projets refusés. L'acompte déjà versé restera acquis par le PRESTATAIRE, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

11/ Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le CLIENT le versement d'indemnités. Il est admis que le PRESTATAIRE se doit d'avertir le CLIENT dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

12/ La force majeure

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

13/ Règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents de NARBONNE, à qui elles attribuent expressément juridiction.

14/ Propriétés des travaux réalisés

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du PRESTATAIRE tant que les factures émises ne sont pas

Signature

payées en totalité par le CLIENT à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le CLIENT deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le PRESTATAIRE dans le cadre de la commande.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du PRESTATAIRE. Seul le produit fini sera adressé au CLIENT. L'auteur n'a pas l'obligation de mettre à disposition du CLIENT les fichiers sources mais seulement le résultat de son travail sous une forme exploitable par des professionnels du secteur concerné. A défaut d'une telle mention et si le CLIENT désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Pour rappel, les maquettes et épreuves, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du PRESTATAIRE, de même que les projets refusés.

15/ Principe de cession

Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9) ne seront cédés au CLIENT pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession du devis, à l'exclusion de tout autre, et ce, dans les limites y figurant également. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue.

Il est rappelé que le droit moral d'une création (comprenant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI).

16/ Droits de reproduction et de diffusion

Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat / devis et ne sauraient en excéder cette limite.

La reproduction et la réédition des créations du PRESTATAIRE sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement du PRESTATAIRE. La signature ne peut être supprimée sans l'accord du PRESTATAIRE. Une idée proposée par le CLIENT ne constitue pas, en soi, une création.

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale fera l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé.

17/ Copyright et mention commerciale

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, le PRESTATAIRE se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "Créé par Butterfly Communication", assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.butterfly-communication.com).

18/ Droit de publicité

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le CLIENT sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio) et lors de démarchages de prospection commerciale.

Toute réserve au droit de publicité du PRESTATAIRES devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.

Signature



1/ Responsabilités

1.1 Réglementation

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

1.2 Hébergement / nom de domaine

Le CLIENT sera responsable de l'administration de son propre hébergement et de son propre nom de domaine y compris le paiement et le renouvellement.

Le PRESTATAIRE ne sera pas tenu responsable de l'interruption de service due aux fournisseurs d'hébergement.

Une fois que le CLIENT valide le document ou site internet final, Le PRESTATAIRE n'est plus responsable du fonctionnement ou contenu, sauf dans le cadre d'un contrat spécifique de maintenance.

Du fait des caractéristiques et limites d'internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable notamment pour :

1. les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et à l'afflux des utilisateurs à certaines heures ;
2. Les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données ;
3. la contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT dont la protection incombe à ce dernier ;
4. les intrusions malveillantes de tiers sur des sites hébergés, malgré des mesures raisonnables de sécurité prises par Le PRESTATAIRE et ses fournisseurs
5. les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous son entière et unique responsabilité
6. les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes d'accès et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.

1.3 Responsabilités du PRESTATAIRE

Si durant les 30 (trente) jours qui suivent la livraison du Service au CLIENT – la date de la facture faisant foi - le CLIENT rencontre une erreur technique relative à la création du Service réalisé par le PRESTATAIRE, le CLIENT pourra adresser un email à valerie@butterfly-communication.com.

Le PRESTATAIRE s'engage à répondre au CLIENT en fournissant une explication et un délai de correction dans les 96 heures ouvrées.

Si après le délai de 30 (trente) jours qui suit la livraison du Service au Client, le CLIENT souhaite que le PRESTATAIRE gère la maintenance de son Service, le CLIENT devra souscrire un contrat de maintenance au tarif en vigueur au moment de la souscription.

1.4 Référencement

Le PRESTATAIRE ne garantit en aucune manière la fréquentation de(s) site(s) internet. Il n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

1.5 Responsabilité du CLIENT

Le CLIENT remettra au PRESTATAIRE dans un délai maximum de 60 jours à compter de la signature du devis, les éléments nécessaires à la réalisation du Service, sous format numérique.

Si ce délai n'est pas respecté, le PRESTATAIRE pourra résilier de plein droit le contrat le liant au CLIENT et lui facturer des indemnités pour les réalisations ou créations déjà effectuées et, ou pour les sommes engagées auprès de tiers.

Le CLIENT s'engage expressément, sous peine de résiliation, à respecter les présentes conditions :

1. Prendre contact pour s'assurer du respect des droits des tiers avec les organismes habilités à cet effet, tel que, notamment, sans que cette liste soit limitative, l'INPI, la SACEM, la SESAM, la SCPP, la SPPF, l'ADAMI, la SPEDIDAM...
2. Ne pas éditer, diffuser ou autrement publier des contenus pouvant relever du piratage informatique.

Le CLIENT en sa qualité d'éditeur de son site de contenus et/ou de services reste seul responsable de son contenu éditorial. De même, il est seul responsable de l'ensemble des éléments figurant sur son site internet.

2/ Propriétés

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle restent la propriété du PRESTATAIRE, sauf accord spécifique avec le CLIENT. Aucune reproduction, représentation et adaptation des produits et services ne sera permise sans l'accord écrit du PRESTATAIRE.

Toutes les programmations pour les sites internet, codes et graphiques restent la propriété du PRESTATAIRE et ne peuvent être revendus, réutilisés ou dupliqués.

Les images louées ou vendues par le PRESTATAIRE ne peuvent pas être réutilisées, modifiées ou vendues.

Le CLIENT reste seul propriétaire de son nom de domaine. Il reconnaît utiliser ce nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur.

Signature